

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur SCHERER Sylvain, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur TOURET Eric, Madame LE BERRE Nathalie, Madame PACAUD Dorothee, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur BEAULIEU Alain, Monsieur GUERIN Benoît, Monsieur REVERDY Jean-Philippe, Madame VOISIN Lucie, Madame MELLERIN Noëlle, Madame VALLEE Ginette, Monsieur RICOUL Gildas, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur DREUILLAUD Paul, Madame DE FOUCHER Béatrice, Monsieur DUBOIS Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Monsieur SCHERER Sylvain, Monsieur FERRE Marc qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUTIN Annie qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Madame HERBOUILLER Héléne, Monsieur GOURNAY Jean-Pierre, Madame KUHN Marine, Monsieur FOUGLE Grégory qui a donné pouvoir à Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur RICOUL Gildas, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Secrétaire : Madame GAUTREAU Sylvie

Convocation le : 12 Juin 2020.

Affichée au siège de la C.C.S.E. le 24 juin 2020



FIXATION DES TARIFS CONCERNANT L'ANIMATION JEUNESSE (AJSH ET ALSH PRE-ADOS) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Le service Animation Jeunesse et Prévention de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire organise des activités tout au long de l'année.

Je vous propose de fixer les nouveaux tarifs communautaires indiqués dans les tableaux ci-dessous :

STAGES

Les tarifs « stages » sont établis de manière forfaitaire pour la durée totale du stage, quel que soit le nombre de séances ou la durée des séances.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX FORFAITAIRES	
	CCSE	Hors CCSE
0 à 267	16,1 €	21,9 €
268 à 529	18,7 €	24,4 €
530 à 788	21,0 €	26,7 €
789 à 1046	23,3 €	29,1 €
1047 à 1306	25,8 €	31,5 €
1307 à 1567	28,0 €	33,7 €
1568 et +	30,2 €	36,0 €

ATELIERS

Les tarifs « Ateliers » sont établis de manière forfaitaire pour la durée de l'atelier, quel que soit le nombre de séances ou la durée des séances.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX FORFAITAIRES	
	CCSE	Hors CCSE
0 à 267	46,8 €	52,5 €
268 à 529	52,6 €	58,4 €
530 à 788	58,5 €	64,2 €
789 à 1046	64,3 €	70,0 €
1047 à 1306	70,7 €	76,4 €
1307 à 1567	76,2 €	81,9 €
1568 et +	82,3 €	88,0 €

ACTIVITES & SORTIES

Les tarifs « activités » sont établis à l'acte. Selon le prix de revient, trois niveaux de tarifs seront appliqués.

NIVEAU DES PRESTATIONS	PRIX A L'ACTE	
	CCSE	Hors CCSE
TARIF 1		
(piscine, musée, planétarium, expositions, visites, activités manuelles...)	3,0 €	4,0 €
TARIF 2		
(patinoire, skate parc, laser game, bowling, cirque, parcs animaliers, petits parcs de loisirs de proximité, autres activités sportives non citées dans le tarif 3, cinéma...),	5,1 €	7,2 €
TARIF 3		
(concerts, café théâtre, grands parcs de loisirs, équitation, escalade, sports mécaniques, autres sports extrêmes, journée bivouac, déplacements en train)	9,4 €	13,7 €

SALLES DE REPETITIONS

Mise à disposition d'un local de répétition et de matériel de sonorisation pour des musiciens amateurs.

TYPE DE PRESTATIONS	Groupes de musiciens composés majoritairement de personnes âgées de moins de 25 ans		Groupes de musiciens composés majoritairement de personnes âgées de 25 ans et plus	
	CCSE	Hors CCSE	CCSE	Hors CCSE
Mise à disposition d'une salle de répétition et de matériel - séance de 2h30	3,7 €	5,3 €	7,4 €	10,6 €
Mise à disposition d'une salle de répétition et de matériel - forfait annuel pour 1 séance par semaine de 2h30	116,7 €	169,8 €	233,5 €	286,6 €
Versement d'une caution (1 caution par groupe de musicien)	60,00 €			

AUTRES TARIFS

TYPE DE PRESTATIONS	prix unitaire CCSE	prix unitaire Hors CCSE
ENTREE SPECTACLE	5,3 €	
REPAS	3,2 €	4,2 €
BOISSONS PETIT VERRE	0,3 €	
BOISSONS GRAND VERRE	1,1 €	
SUCRERIES petit sachet	0,2 €	
SUCRERIES grand sachet	1,0 €	
PART GATEAU	1,0 €	
CARTE PASS	7,0 €	

La **CARTE PASS** comprend l'accès à la Maison des Jeunes et services gratuits (multimédias, jeux, animation de rue) Elle est valable pour l'année scolaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

☞ **Adopté à l'unanimité**

AR-Préfecture

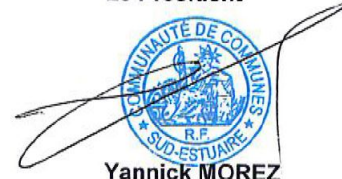
044-244400586-20200624-559-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 24-06-2020

Publication le : 24-06-2020

Le Président



Yannick MOREZ